



## Ma drh veut modifié mes heures de travail

Par **Marie1**, le **19/12/2019** à **18:34**

Bonsoir je travaille comme aide soignante dans un service de soin infirmier à levallois. Je suis titulaire à 80 pour cent, mais horaires sont 8h00 15h00 lundi mardi jeudi et vendredi 8h00 13h 12 et reprise a 17h30 jusqu'à 19h30. Et un jour repos le mercredi a ma demande car j habite a 80 kilometres de paris . Mais voilà que la nouvelle direction veut changer mais horaires en me proposant de travailler du lundi au jeudi 8h00 13h30 et le vendredi 12h30 13h30 reprendre a 14h00 et finir a 20h00 . En sachant que je n ai pas de train pour le retour à mon domicile si je finis a 13h30 et pas de repos le mercredi. A t il le droit de me l imposer. Merci

Par **Visiteur**, le **20/12/2019** à **14:58**

Bonjour,

[quote]

mais horaires sont 8h00 15h00 lundi mardi jeudi et vendredi 8h00 13h 12 et reprise a 17h30 jusqu'à 19h30.[/quote]

Comment ces horaires sont-ils contractualisés svp ?

Il est important de connaître cet élément car un zemployeur peut changer les horaires du salarié sans son accord s'ils ne sont pas indiqués dans le contrat de travail.

D'autre part, cela ne doit pas bouleverser pas trop désorganiser le temps de travail du salarié.

Par **janus2fr**, le **20/12/2019** à **15:21**

[quote]

Il est important de connaître cet élément car un zemployeur peut changer les horaires du salarié sans son accord s'ils ne sont pas indiqués dans le contrat de travail.

[/quote]

Bonjour,

Normalement, pour un temps partiel, les horaires doivent être indiqués ainsi que les modalités éventuelles de modification.

Par **P.M.**, le **20/12/2019** à **16:01**

Bonjour,

Il faudrait que vous confirmiez que vous êtes sous contrat de droit privé, comme je le pense et pas de droit public...